



LETTRE D'INFORMATION N° 16

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

INFORMATIONS MUNICIPALES

Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 9 janvier 2015 à partir de 11 heures à la salle Albert Bourson. Un pot de l'amitié clôturera cette manifestation. Vous y êtes cordialement invités.

Déchèterie

Modification règlement intérieur : à partir du 1^{er} janvier 2016 (modification en gras)

L'accès pour les particuliers est autorisé et libre pour :

- Les véhicules de tourisme, éventuellement attelés d'une petite remorque,
- les véhicules utilitaires non estampillés et d'un volume utile inférieur à 2.5 m³ (ex : Renault Kangoo autorisé / Renault Master interdit)
- L'accès des véhicules d'un volume utile supérieur à 2.5m³ et ampillés ou non est interdit en déchèterie, sauf pour les usagers porteurs d'une autorisation préalable délivrée par la Communauté de Communes.

Inscription sur les listes électorales

Une permanence sera assurée le jeudi 31 décembre 2015 de 10 heures à 12 heures à la mairie afin de vous permettre de vous inscrire sur les listes électorales.

Ramassage des sapins de Noël

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le lundi 18 janvier 2016. Vous pourrez déposer vos sapins sur les trottoirs en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

Déjections canines

De nombreuses personnes se plaignent des déjections canines dans le village, sur les trottoirs, le long de la caserne des pompiers, dans la ruelle qui mène du parking à l'école....

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent ramasser les déjections.

Un simple geste civique qui n'est pas évident pour tous.

Interdiction d'acquisition, de cession, de transport, de vente ou d'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques quelle qu'en soit la catégorie pour les particuliers du 10 décembre 2015 au 15 janvier 2016, **sauf exception pour les catégories C1 et K1**, par arrêté préfectoral du 10 décembre 2015.

**La Mairie sera fermée à partir
du jeudi 24 décembre 2015,
réouverture le lundi 4 janvier 2016**

Des autocollants « Stop Pub » sont à votre disposition en Mairie

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Suite à la loi Notre du 7 août 2015 ayant pour objectif de rationaliser la carte des communautés et celle des syndicats, Monsieur le Préfet nous a adressé son projet de schéma Départemental. Ce schéma nous conforte dans le maintien des Rives de Moselle compte-tenu de sa création récente et du nombre suffisant d'habitants (+ de 15.000). En ce qui concerne les syndicats, seul le SIVU du Pays Messin est dissout.

L'ensemble du Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Ratio promus promouvable

Formalité administrative : C'est un ratio d'avancement de grade pour l'ensemble de nos agents communaux de catégorie A, B ou C. Ce ratio est compris entre 0% et 100 % (0% ne permettra aucun avancement de grade, un ratio à 100 % permettra si l'autorité territoriale le souhaite, de pouvoir nommer l'ensemble des agents promouvables.)

L'ensemble du Conseil décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %.

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Un agent, actuellement Adjoint Technique 2^{ème} classe peut prétendre à une promotion interne au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé de créer le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à 35 heures.

L'ensemble du Conseil approuve cette création de poste.

Suppression et Création d'un poste technique de 2^{ème} classe

Suite au départ en retraite d'un Agent technique, un agent a été recruté en contrat à durée déterminée pour 3 mois, celui-ci arrivant à son terme et cette personne donnant entière satisfaction, nous créons un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 de 20 heures/semaine. L'ancien poste d'Agent Technique est supprimé.

L'ensemble du Conseil approuve cette création de poste.

Frais de Déplacement

La loi prévoit que les collectivités doivent délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement de nos agents communaux en mission. Rappel de la définition de la mission : « Est en mission l'agent de service muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale ».

Les frais de déplacement seront calculés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel (barème ministériel).

L'ensemble du conseil approuve cette décision.

Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel

Notre commune est adhérente au contrat proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Ce dernier arrive à échéance, il couvre les risques suivants : décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

L'ensemble du Conseil accepte de charger une nouvelle fois le Centre de Gestion de lancer une procédure d'Appel d'Offre et de souscrire pour notre compte les conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée pour une durée de 4 ans.

Subvention aux particuliers pour des travaux d'économie d'énergie

Approbation des subventions de travaux faits par les Administrés

En 2015, l'instruction budgétaire M14 relatif à la Trésorerie municipale modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux. Dorénavant, celles-ci devront être imputées en investissement et amorties sur 5 ans.

Il convient de délibérer sur ces demandes de subventions en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé de la subvention octroyée.

Deux dossiers ont été déposés et sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal.

Lancement étude pour travaux salle A. Bourson

Afin de rénover et de mettre en conformité la salle polyvalente A. Bourson, une consultation va être lancée pour recruter un bureau d'études qui réalisera un projet chiffré au niveau de l'isolation, chauffage, éclairage, sanitaires, cuisine et extension éventuelle.

L'ensemble du Conseil approuve cette décision.

Participation financière classe découverte école Primaire

Une semaine de classe de neige du 17 au 24 janvier 2016 est organisée par l'école élémentaire, le coût est de 521 euros par élève. Nous proposons de participer à hauteur de 100 euros comme l'an dernier par enfant concerné. Depuis les restrictions budgétaires, le Conseil départemental a supprimé la subvention qui était de 55 euros par élèves.

Neuf conseillers approuvent cette décision. Trois conseillers souhaitent augmenter notre participation.

Vote : 9 pour 3 contre

Il est évident que si nous pouvions accorder toutes les demandes, nous satisferions tout le monde, **mais nous devons TOUS prendre conscience que les restrictions concernent chacun de nous et que nous devons tous participer à l'effort économique.**

Participation financière classe maternelle séance d'éveil musical

Dans le cadre de l'activité musicale de l'école maternelle prévue pour l'année 2016, il est nécessaire de recruter un agent d'enseignement artistique non permanent à temps non complet à hauteur de 10 séances.

L'ensemble du conseil approuve cette décision.

Déplacement sentier

Le déplacement d'un sentier communal traversant une propriété privée a été demandé par le propriétaire. Un acte administratif sera établi en ce sens entre les parties. Le coût inhérent à l'arpentage sera à la charge du demandeur.

L'ensemble du Conseil approuve cette décision.

Déplacement salles des mariages, des registres d'état civil, salles des Conseils municipaux

Après avoir demandé l'autorisation au Procureur de la République de déplacer la salle du Conseil, la salle des mariages et les registres d'état civil durant la période des travaux de la mairie, et ayant eu son autorisation, l'ensemble du Conseil prend acte de ces changements pour la période des travaux.



DIVERS

Concernant les travaux en cours

Parking du Fournil

Nous avons procédé au constat déplorable de l'état du parking du Fournil avec les professionnels concernés, ceux-ci remplaceront, à leur frais, les plaques alvéolées par des plaques alvéolées bétonnées en début d'année prochaine.

Rue de Fèves

Un arpentage sera effectué par un géomètre en début d'année afin de régulariser la situation cadastrale.

ASSOCIATIONS

- Contes d'hivers avec Luigi Rignanese samedi 16 janvier 2016 Salle A. Bourson
- Bal Folk organisé par l'ASD le samedi 30 janvier 2016 à 20 heures 30 salle A. Bourson avec le Groupe Free Quartet

L'équipe Municipale
vous souhaite
un joyeux Noël
et vous présente
ses meilleurs vœux
pour l'année 2016

